

PIECES A JOINDRE À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION AUX TESTS D'ENTREES

A lire attentivement avant de faire la collecte des documents demandés

- Une photo d'identité récente **au format standard identité jpeg ou jpg.**
(Vous pouvez sourire sur le tirage !)
- Une copie du Baccalauréat ou DAEU ou du titre admis en équivalence.
(Obligatoire même si vous avez un diplôme supérieur.)
- Des copies attestant de vos diplômes et récompenses, **en musique et dans toutes les autres disciplines.**
- Cas particuliers :

---> Vous n'êtes pas diplômé.e, mais en cours d'études ou vous avez arrêté des études :

- Toutes les **attestations de niveau** atteint dans les disciplines suivies dans un CRR, CRD, CRC, EMM, Harmonie, ou autres structures musicales publiques, privées, associatives.
- Les copies de votre **situation universitaire**, ou relevés de notes, si vous avez suivi des études post-bac dans l'enseignement supérieur ou privé sans avoir obtenu les diplômes.

---> Vous êtes autodidacte ou dans un cursus hors conservatoire, cours particuliers ou autre. Détaillez votre parcours de formation dans un document à part :

- Instrument, voix, solfège : nombre d'années d'étude, nom du professeur ou autodidacte.
- Pratiques musicales collectives : quelle formation, orchestre, chœurs, où, depuis combien de temps.

---> Vous n'êtes pas titulaire du baccalauréat, ni du DAEU, ni d'aucun titre admis en équivalence. Détaillez votre situation dans un document à part :

- Expliquez votre situation et demandez la validation de vos acquis professionnels au titre du baccalauréat
- Décrivez succinctement et chronologiquement l'ensemble de vos expériences professionnelles liées ou non à la pratique musicale (année, fonction, employeur)

Ne joignez pas de Curriculum Vitae général.

Ne joignez pas de bulletins de salaire.

Pour les candidat.e.s qui ont fait leur scolarité dans un pays non-francophone :

- L'ensemble des diplômes issus de ce pays **traduits en français** (baccalauréat et/ou diplômes supérieurs musicaux ou non)

Pour les candidat.e.s non francophone :

- Une attestation de niveau équivalente au niveau B2 et/ou le cas échéant :
- Le certificat DEFLE obtenu dans une université française.

Pour toutes questions : ifmi@univ-tlse2.fr